

ALPHA



M . O . S

**RAPPORT SUR LES CONDITIONS  
DE PREPARATION ET D'ORGANISATION  
DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE  
CONTROLE INTERNE**

(Etabli en application de l'article L225-37 du Code de Commerce)

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2013**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration d'Alpha MOS vous présente son rapport au titre de l'exercice 2012/2013, clos le 30 septembre 2013, sur la composition du Conseil d'Administration et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

## **1- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1.1 – Règlement intérieur - Règles de déontologie – Code de référence**

Compte tenu de la taille de l'entreprise, il n'existe pas, à ce jour, de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Toutefois, la société applique, à la hauteur de sa taille et de son organisation, les principes exposés dans les textes suivants :

- Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010
- Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de décembre 2009

Enfin, il existe, en application d'une décision du Conseil d'Administration du 11 septembre 2009, un Code de conduite relatif aux opérations sur titres et au respect de la législation boursière française, applicable aux dirigeants, administrateurs et salariés de la société et de l'ensemble de ses filiales.

### **1.2 - Composition du Conseil d'Administration**

En application de l'article 15 de Statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Il a été composé au cours de l'exercice et reste composé à ce jour de sept membres, tous nommés par l'assemblée générale du 31 mars 2008 et dont les mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 :

- M. Jean-Christophe Mifsud Président du Conseil d'Administration
- CAPORMAK (AnciennementKB Conseil) représentée par M. Kléber Beauvillain, Administrateur
- Mme Bernadette Buyschaert, Administrateur
- Mlle Sandrine Buyschaert, Administrateur
- M. Patrice Buyschaert, Administrateur
- M. Pascal Gendrot, Administrateur
- M. Jonathan B. Lapin, Administrateur

A l'exception de M. Lapin, de nationalité américaine, tous les administrateurs sont de nationalité française.

Les informations détaillées sur la situation des mandataires sociaux et dirigeants et la liste des fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figurent dans le Rapport de gestion.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société, à l'exception des administrateurs salariés.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait, à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq dernières années. Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite ou de liquidation ni n'ont été empêchés judiciairement d'exercer des fonctions de d'administration ou de direction d'une entreprise ou d'un émetteur au cours de cette même période.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, de conflit d'intérêt entre les devoirs de chaque administrateur à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

### 1.3 - Administrateurs indépendants

Le Conseil compte 3 administrateurs indépendants au sens de la Recommandation 8 du Code MiddleNext : MM Kléber Beauvillain, Pascal Gendrot et Jonathan Lapin.

### 1.4 - Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

### 1.5 - Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de 6 ans (article 15.2 des Statuts).

### 1.6 - Limite d'âge

A défaut de limite d'âge prévue dans les Statuts, en application de l'article 225-19 du Code de Commerce, le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonctions.

Au 30 septembre 2013, l'âge moyen des administrateurs est de 56 ans.

### 1.7 - Fonctionnement du Conseil d'Administration

- Présidence des séances

En application de l'article 19 des statuts, le Conseil est présidé par une personne physique élue parmi ses membres.

Cette fonction est assurée par M. Jean-Christophe Mifsud.

- Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni 9 fois dont 6 fois par téléconférence

Les réunions ne résultent pas d'un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice mais suivant des dates fixées à chaque Conseil pour le suivant, qui restent modifiables.

- Convocations

Le Conseil est convoqué par le Président par tout moyen, notamment courrier électronique, au moins 3 jours avant la réunion. La convocation indique l'ordre du jour.

- Fonctionnement du Conseil - Information du Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

- Convocation des membres du conseil,
  - Elaboration du dossier préparatoire et envoi aux administrateurs préalablement au conseil. Ce dossier préparatoire contient, en plus des points spécifiques sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer, une revue financière et d'activité de la société.
- Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président directeur général, une large place étant laissée pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer,
- Etablissement du procès-verbal de la réunion, dont le projet est transmis avec le dossier préparatoire du conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

S'agissant de la communication financière, les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière peuvent être transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme, qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chacun disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

- Missions

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,
- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie (par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),
- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

### 1.8 – Activité du Conseil au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 9 réunions.

Les principaux sujets traités ont été :

- Arrêté des comptes de l'exercice 2011/2012
- Arrêté des comptes du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2012/2013
- Suivi et contrôle de la situation opérationnelle, des éléments financiers et de trésorerie
- Travaux sur l'augmentation de capital
- Travaux sur la recherche de partenaires industriels et financiers et le renforcement des fonds propres.

### 1.9 - Comités spécialisés

Par décision du 13 Mai 2005, le Conseil a décidé de constituer en son sein 3 comités :

- Un Comité d'audit (comptable et financier) présidé par M. Pascal Gendrot
- Un Comité des rémunérations et des nominations présidé par M. Kléber Beauvillain
- Un Comité d'éthique présidé M. Jonathan Lapin

Le Comité d'audit et le Comité des rémunérations se réunissent au moins une fois par an à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration la plus opportune, ainsi, éventuellement, qu'à tout moment jugé opportun par le Président du Comité concerné.

Le Comité d'audit a entendu les Commissaires aux comptes. Le Président n'a pas réalisé pas de procès-verbal de sa réunion annuelle.

Le Comité des rémunérations a défini et a statué sur les rémunérations du Président de la société.

Les réunions du Comité d'éthique sont organisées en fonction d'impératifs spécifiques. Ce Comité ne s'est pas réuni sur l'exercice.

#### 1.10 - Evaluation des travaux du Conseil et Points de vigilance

Le Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext invite le Conseil d'Administration à se prononcer une fois par an sur les points de vigilance en matière de gouvernance détaillé dans ledit Code.

Au cours de l'exercice, le Conseil, compte tenu des circonstances opérationnelles, a consacré ses travaux à des problématiques de court terme et n'a pas mis en œuvre de manière formelle la réflexion sur les points de vigilance préconisée par le Code MiddleNext.

## **2/ CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES**

### 2.1 - Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF publié en 2008 et mis à jour en 2010.

### 2.2 - Définition et objectifs

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation de ses opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, un système de contrôle interne ne peut offrir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-avant détaillés, compte tenu des aléas ou des dysfonctionnements pouvant exister dans son application.

Les limites d'un tel système sont, principalement, les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,
- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,

- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

### 2.3 – Analyse des facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Toutefois, d'autres risques peuvent exister, non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

#### Risques financiers

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes.

##### *Risque de liquidité*

La société a mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie est poursuivie sur l'exercice ouvert depuis le 1er octobre 2012 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements. Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

Ce risque s'est réalisé au mois de novembre 2013 et a amené la société à procéder à une déclaration de cessation des paiements.

##### *Risques liés aux renforcements des fonds propres et aux résultats*

La Société supporte des pertes depuis plusieurs exercices. Cette situation rend nécessaire le renforcement de ses fonds propres par le recours à des appels de fonds auprès de tiers investisseurs.

Or il n'existe à ce jour aucune garantie de souscription prévue à cet effet.

##### *Risque de taux d'intérêt*

Le Groupe est susceptible d'être exposé à la volatilité des taux d'intérêt, notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable

##### *Risques liés aux fluctuations du taux de change*

Le Groupe est exposé à l'évolution des taux de change des devises compte tenu de sa présence à l'échelle internationale.

Les risques de change liés à l'activité commerciale existent dès lors qu'une partie de cette activité est facturée dans une devise différentes de celle des coûts y afférents.

Le Groupe réalise sa facturation en euros, à l'exception de ses filiales (américaine, japonaise et chinoise) qui libellent leurs factures respectivement en dollars US, en yens japonais et en renminbis chinois.

Certaines entités du Groupe procèdent ainsi à des ventes et à des achats en devises. Les cours de conversion des devises utilisées ont été les suivants :

Devises	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0,74047	0,7734	0,7406
Cours moyen	0,761	0,769	0,715
Yen japonais (1JPY = ...€)			
Cours de clôture	0,007588	0,009963	0,009635
Cours moyen	0,0082	0,00976	0,00887
RMB chinois (1 RMB = ...€)			
Cours de clôture	0,120999	0,12306	0,11600
Cours moyen	0,1221	0,12138	0,11956

La politique du Groupe est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine. Elle vise surtout à ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la Société peut être amenée à :

- contracter des couvertures à terme adaptées ;
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises, de sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé ;
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

La Société n'a pas formalisé de stratégie de couverture du risque de change. La Société peut couvrir ponctuellement des ventes significatives en dollars US et en yens japonais par le biais de ventes à terme de devises. Toutefois, compte tenu de sa situation financière, elle n'a plus pratiqué de telles opérations depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Au 30 septembre 2013, il ne demeurait aucun instrument de couverture non échu. De plus, la liste de prix est remise à jour régulièrement aux Etats-Unis et au Japon en fonction de l'évolution des parités des devises.

La Société n'est pas à l'abri d'une variation intempestive des taux de change ou de tout autre événement qui pourrait avoir une incidence significative sur ses marges nettes réelles.

Comme mentionné dans le Rapport de Gestion, la Société a été particulièrement impactée sur l'exercice clos le 30 septembre 2013 par la dépréciation du yen vis-à-vis de l'Euro.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou l'encaissement des créances.



Le Groupe n'a pas constaté au cours de l'exercice 2012/2013, et à la date du présent document de référence, de défaut de paiement significatif de la part de ses clients.

Une attention particulière est portée à la solvabilité du client lors de l'entrée en relations. La société sollicite la compagnie d'affacturage. Sur les zones ou clients non couverts, elle met en place des lettres de crédit ou des acomptes à la commande, ainsi que le prépaiement avant expédition des équipements.

#### *Risque sur actions*

ALPHA M.O.S. détient 45.000 € de valeurs mobilières de placement, essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français. Ce poste est nanti au bénéfice de LCL en garantie du prêt souscrit.

Compte tenu de l'indisponibilité, ce poste a été reclassé en immobilisations dans les Comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013, alors qu'il figurait en placement à court terme dans les précédents comptes.

D'autre part, au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société de bourse Portzamparc, 85.000 € ont été mis à la disposition du teneur de marché de la Société, répartis entre actions propres, liquidités et SICAV monétaires.

Depuis le 11 février 2011, la Société ne détient plus aucune action propre, à l'exception des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité.

#### *Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés*

La Société ALPHA MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel IFRS de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

#### *Risques liés à la volatilité des cours de l'action*

Les marchés financiers, et plus particulièrement le compartiment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, se caractérisent par leur volatilité.

Le cours de l'action ALPHA M.O.S. a été très volatile par le passé. Dans le futur, le cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux.

#### Risques opérationnels et liés à l'activité de la société

##### *Risques liés à l'exposition aux cycles économiques*

Les ventes des produits développés par le Groupe sont liées aux décisions d'investissement des clients du Groupe.

Ces décisions sont sensibles notamment à l'évolution des cycles économiques dans les différentes zones géographiques dans lesquelles intervient le Groupe. Si les clients ou prospects, pour des raisons macro-économiques, pour des motifs liés à l'évolution de la réglementation ou pour des raisons qui leur sont propres, venaient à reporter ou à renoncer à leurs investissements dans les domaines d'activité du Groupe, cela pourrait affecter négativement le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

#### *Risques liés à la concurrence*

Le Groupe intervient sur plusieurs marchés et est confronté, sur chacun d'entre eux, à plusieurs concurrents.

Il existe un risque que les concurrents adoptent des stratégies de prix qui empêchent le Groupe de positionner ses produits sur le marché de manière compétitive.

Il existe un risque que les concurrents existants, ou de nouveaux entrants, mettent au point des produits présentant des solutions alternatives, plus efficaces ou moins coûteuses que celles proposées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des technologies existantes du Groupe.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long termes, pourraient être significativement affectés par la réalisation de ce risque.

#### *Risques liés aux clients*

La base de clients du Groupe est diversifiée en nombre de clients et en localisation géographique.

La Société n'a pas, à ce jour, de client représentant une part supérieure à 10 % de son chiffre d'affaires.

Toutefois, la résiliation anticipée ou la suspension de l'un des contrats conclus par une entité du Groupe, ou la défaillance de l'un des fournisseurs du Groupe, pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité de celui-ci et sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### *Risques de non-respect par le Groupe de ses engagements de performance contractuels*

Le Groupe intervient sur des projets parfois complexes et certains contrats peuvent contenir des obligations de performance ou de délais. En cas de non-atteinte desdites obligations, des pénalités sont susceptibles d'être dues par le Groupe.

La non-réalisation par le Groupe de ses engagements contractuels, soit de son propre fait, soit en raison d'une défaillance d'un partenaire ou d'un sous-traitant, est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

#### *Risques liés au recrutement et au départ d'employés clés*

Le succès du Groupe dépend dans une large mesure du travail et de l'expertise des cadres dirigeants clés, du personnel spécialisé en matière de recherche et développement, d'ingénierie, de marketing, de ventes, de fabrication, de logistique ainsi que de sa capacité à attirer, conserver et motiver un personnel qualifié.

La concurrence pour un tel personnel est intense et la perte d'un ou plusieurs membres du personnel sans qu'il soit correctement remplacé ou l'impossibilité d'attirer de nouvelles personnes qualifiées (notamment compte tenu de la localisation du siège social de la Société à Toulouse, de la taille du Groupe ou de ses moyens financiers ) pourraient avoir un impact négatif significatif pour la Société.

#### *Risques liés à la conduite d'activité dans différents pays*

Le Groupe exerce ses activités dans plus de 30 pays à travers le monde, à travers 4 sociétés et un bureau de représentation.

Les principaux risques associés à la conduite de ces activités à l'international sont les suivants :

- La situation économique et politique locale
- Les différences de réglementation applicables
- Les modifications imprévues apportées au cadre réglementaire
- Les fluctuations des taux de change
- Les restrictions imposées au rapatriement des capitaux
- Les restrictions concernant l'importation
- Les différents régimes fiscaux, notamment les réglementations sur la fixation des prix de transfert, les retenues à la source
- Les droits de douane, contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales.

#### *Risques liés aux évolutions technologiques*

Une part significative de l'activité du Groupe est fondée sur des technologies dites «de pointe», particulièrement sophistiquées. Un tel marché se caractérise par la rapidité de l'évolution technologique de ses produits. Les innovations technologiques sur ce marché pourraient affecter la compétitivité des produits du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants. La réussite du Groupe dépend ainsi, dans une large mesure, de sa capacité à faire évoluer ses produits, à développer et à fabriquer rapidement des produits nouveaux, d'une complexité technologique croissante.

La Société poursuit une politique de veille des publications et communiqués scientifiques et de recherche de nouveaux brevets déposés par des concurrents du Groupe ou susceptibles de s'appliquer aux produits du Groupe, et des dernières innovations présentées dans les expositions ou séminaires scientifiques. Plusieurs chercheurs au sein de la Société participent à cette veille dont l'objectif est d'optimiser les évolutions à venir et leurs conséquences sur la gamme des produits du Groupe et d'adapter le savoir-faire du Groupe aux évolutions de son métier, de son marché et des avancées réalisées par ses concurrents. En outre, la Société s'efforce de rester en permanence à l'écoute de ses clients et prospects, ainsi que de leurs attentes.

Toutefois, les technologies développées par le Groupe peuvent être délicates à mettre au point et des retards imprévus de développement des produits nouveaux sont susceptibles de survenir. Par ailleurs, ces évolutions nécessitent la mobilisation de moyens humains et financiers significatifs que le Groupe peut ne pas être en mesure de mettre en œuvre. Une telle situation pourrait affecter le résultat d'exploitation du Groupe.

#### *Risques liés à des procédés défectueux de fabrication, de réalisation de produits défectueux ou défaut de qualité de produits*

Un défaut de fabrication ou de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité d'importance variable.

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle qualité interne visant à permettre de réduire les risques en production. Toutefois, la défektivité de certains procédés de fabrication ou de certains produits pourrait avoir un impact négatif sur les délais de livraison des produits aux clients.

Par ailleurs, l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### *Risque de dépendance à l'égard de certains fournisseurs et sous-traitants*

La Société a recours à divers fournisseurs de composants et de sous-ensembles ainsi qu'à des sous-traitants, notamment pour la fabrication de modules ou de produits semi-finis destinés à la production de ses produits.

Bien que la Société ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques, lorsque cela est possible (par une politique de double source ou de stocks de sécurité), toute défaillance définitive ou temporaire de ces derniers pourrait avoir des conséquences sur la disponibilité des produits du Groupe.

#### *Risque lié à la disponibilité et l'obsolescence de composants*

Les produits du Groupe intègrent une grande variété de composants électroniques, mécaniques ou chimiques dont certains sont anciens au regard du cycle de vie des composants. Le Groupe assure une veille de la disponibilité de ces composants de manière à anticiper leur obsolescence et à pourvoir à leur remplacement et/ou à l'évolution des produits qui les intègrent.

Toutefois, il existe un risque que la veille ne permette pas d'anticiper suffisamment l'indisponibilité d'un composant ou que le processus de remplacement soit plus complexe et long que le délai de disponibilité résiduelle du composant et qu'une indisponibilité de composant retarde temporairement ou interdise définitivement la fabrication d'un produit du Groupe.

#### *Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance*

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

#### *Risques liés aux opérations de croissance externe*

Le Groupe pourrait accélérer son développement, à court ou à moyen termes, en France ou à l'international, en réalisant des opérations de croissance externe.

En cas de réalisation de telles opérations, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des opérations à des conditions satisfaisantes, notamment de prix ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant ses objectifs opérationnels, les économies de coûts ou les synergies de toutes natures, escomptées.

En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables et pourrait être amené à financer ces acquisitions à l'aide d'une trésorerie qui pourrait être allouée à d'autres fins dans le cadre des activités existantes de la Société.

Si le Groupe rencontrait des difficultés dans la mise en place ou dans l'exécution de sa politique de croissance externe et d'intégration, sa capacité à atteindre ses objectifs financiers et à développer son activité pourraient être négativement affectée.

### Risques Juridiques

La société et le groupe ALPHA MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société ALPHA MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

#### *Risques liés à la conformité aux lois et règlements*

Le Groupe, de par son activité et les secteurs dans lesquels ses produits sont amenés à être utilisés, évolue dans un environnement légal et réglementaire strict et évolutif.

Le Groupe, du fait de son implantation à l'international, est à même de suivre les évolutions légales et réglementaires des marchés sur lesquels il exerce ses activités, sans toutefois pouvoir toutes les prévoir et, dans cette mesure, son activité peut s'en trouver affectée.

Ainsi, en dépit des mesures prises par ALPHA M.O.S. à l'effet de se conformer aux lois et règlements applicables à ses activités, des risques subsistent pour le Groupe, lesquels résultent notamment du pouvoir interprétatif donné aux agents régulateurs ou des évolutions jurisprudentielles.

Par ailleurs, une modification ou un renforcement de certaines dispositions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger, pourraient entraîner pour le Groupe des coûts ou des investissements complémentaires et affecter négativement sa capacité à exercer ses activités dans les conditions actuelles ainsi que sa rentabilité.

#### *Risques liés à la propriété intellectuelle*

Le Groupe a déposé de nombreux brevets aux Etats-Unis et en Europe. De même, certains des logos et marques utilisés par le Groupe ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, le Groupe pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire. Le Groupe est également exposé au risque d'actions éventuelles de tiers à l'encontre d'ALPHA M.O.S. pour contrefaçon de leurs droits de propriété intellectuelle.

### *Risque lié au CIR*

Dans ce domaine, la Société est confrontée à un risque spécifique relevant du pouvoir d'interprétation de l'administration fiscale.

En effet, la Société bénéficie de la mesure fiscale du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), qui a pour but de permettre aux entreprises de faire baisser le coût net de leurs opérations de recherche et développement. Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par ALPHA M.O.S. n'est pas à l'abri d'être remis en cause par l'administration fiscale lors d'un contrôle futur.

Si tel était le cas, certains projets pourraient ne plus être éligibles au CIR. Les éléments afférents aux montants concernés figurent dans les annexes aux comptes sociaux et consolidés.

La Société a fait l'objet au cours de l'exercice clos le 30 septembre d'une vérification de comptabilité qui n'a pas donné lieu à remise en cause du CIR des exercices vérifiés.

### *Risques liés à des aides publiques*

Compte tenu de son activité de Recherche et Développement, la Société fait appel et bénéficie, outre le régime fiscal du Crédit Impôt Recherche, à diverses mesures destinées à favoriser la Recherche et développement, tels que subventions CIFRE, subventions dans le cadre de projets coopératifs de R&D (Voir Chapitre XI).

Compte tenu des restrictions budgétaires en vigueur et de l'exposition globale d'OSEO dans la Société, il existe un risque que la Société ne puisse bénéficier à l'avenir de certains financements existants, ou que lesdits financements soient limités par rapport aux besoins de la Société. La Société a notamment été confrontée en Novembre 2013 à la décision d'OSEO de ne pas mobiliser la créance de CIR afférent à l'année 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de certaines aides publiques consenties et de certains projets, les bailleurs de fonds peuvent solliciter la justification des dépenses éligibles au financement. Il existe un risque que certaines dépenses retenues par la Société soient contestées et que les bailleurs de fonds sollicitent des remboursements totaux ou partiels de certaines subventions attribuées.

### *Risques liés aux délits d'initiés*

Un salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société ALPHA MOS et à son activité et intervenir sur le titre « ALPHA MOS ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

### *Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres*

La société ALPHA MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « ALPHA MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

## Risques environnementaux

### *Risques liés à l'utilisation de substances dangereuses (RoHS)*

L'activité du Groupe est soumise à la directive 2002/95/CE RoHS (Restriction of Hazardous Substances) limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques.

Dans son processus d'approvisionnement de composants unitaires et de sous-ensembles, le Groupe s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de la directive 2002/95/EC.

### *Risques liés à des sources radioactives*

Consécutivement à l'acquisition de la société PERICHROM, la Société est soumise aux obligations du Code de l'Environnement en ce qu'elles régissent l'obligation de reprise et retraitement de sources radioactives périmées. Le Groupe ne commercialise plus aucun équipement ou appareil contenant une source radioactive.

### *Risque lié aux Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques*

La directive 2002/96/CE DEEE sur les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques a pour objet de faire organiser et financer par les producteurs de ces équipements la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Le secteur des Équipements de Laboratoire (par l'intermédiaire de son syndicat CIFL) a mis en place début 2013 au bénéfice de ses membres une collaboration avec un éco-organisme agréé, Recylum. Le Groupe envisage de mettre en place un accord avec cet organisme à partir de l'exercice 2013/2014.

### *Risque lié à REACH*

Le règlement européen N° 1907/2006/CE REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals) a pour objet l'identification et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses.

Le Groupe ne commercialise pas de produits qui l'obligeraient à s'enregistrer au titre du Règlement. Toutefois, il requiert de ses fournisseurs la communication des informations prévues par le règlement concernant les produits régis par celui-ci.

## 2.4 - Procédures de contrôle interne

- La société est structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One, depuis le 1<sup>er</sup> Février 2012. Ce système remplace le logiciel SAGE (ligne 100) et gère la comptabilité, la gestion commerciale, la production et la logistique. Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservés dans un endroit différent du bâtiment source

- La principale mesure prise par la société ALPHA MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques. La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société ALPHA MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants:

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises,

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

- Par ailleurs, la société ALPHA MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

#### 2.5 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La gestion administrative et financière était assurée par le responsable administratif et financier. Elle est placée sous l'autorité du Directeur Général adjoint et du Président-Directeur général.

Ils s'appuient, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (IF CONSEIL) .

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société ALPHA MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.
- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société,

Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles.

En parallèle des travaux opérationnels pris en charge par la Direction administrative et financière, un comité d'audit a une mission permanente de suivi et de contrôle de l'élaboration des comptes annuels.



Une réunion du comité d'audit se tient préalablement au conseil d'administration arrêtant les comptes.

Les principes comptables suivis par la société ALPHA MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.

Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.

Etant données la taille et la structure de la société ALPHA MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.

Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné. En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.

Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- Contrôler les opérations.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société ALPHA MOS sont les suivants :

- Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales,

- Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment),
- Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système,
- Contrôle des reportings : le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

- Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société ALPHA MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

- Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société ALPHA MOS :

- Le processus de clôture et de consolidation est géré par le responsable administratif et financier, professionnel confirmé des métiers de la comptabilité,
- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est dorénavant internalisée,
- Les états financiers de la société ALPHA MOS font l'objet d'un audit au 30 septembre et d'une revue limitée au 31 mars ; les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit au 30 septembre et d'une revue limitée au 31 mars réalisés par des cabinets faisant référence sur la place,

- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe ALPHA MOS sont établis depuis le 1<sup>er</sup> août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

- Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société ALPHA MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients. Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irrécouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe. Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

- Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Depuis la fin de l'exercice clos le 30 septembre 2012, la société ne réalise que des opérations de change comptant.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

### **3 – PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### 3.1 – Détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux tant dans ses modalités de calcul que dans son quantum, est déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Pour l'exercice 2012/2013, la rémunération allouée au Président-Directeur Général est régulièrement mentionné dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui détaille la rémunération fixe, variable et les avantages sociaux et avantages en nature.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, aucune rémunération variable n'a été attribuée au Président-Directeur Général

Il est précisé que le Président-Directeur Général n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

### 3.2 – Jetons de présence

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leur activité, l'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration un montant de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement le montant entre les Administrateurs. Le Conseil a décidé d'attribuer les jetons de présence en fonction de leur participation aux travaux.

Le Président du Conseil d'Administration a décidé de ne pas percevoir de jetons de présence.

L'Assemblée Générale du 28 mars 2011 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/201 (2010-11 : € 22 500 ).

Dans sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil d'Administration a attribué au titre de 2010/2011, 26.250 euros (M. Benoit Adelus 3.750 €, KB Conseil, représentée par M. Kléber Beauvillain 7.500 €, M. Pascal Gendrot 7.500 €, M. Jonathan Lapin 7.500 €.)

L'Assemblée générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012. A ce jour, le conseil d'Administration n'a pas procédé à la répartition de cette somme.

### 3.3 – Modalités de rupture

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux et notamment aucune indemnité de départ.

### 3.4 – Revue des Attributions de valeurs mobilières aux dirigeants et salariés

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stocks-options, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, il n'a été procédé à aucune attribution.

## **4 – POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

Aucune limitation n'a été mise en place, à ce jour, aux pouvoirs du Président-Directeur général de la société.

## **5 - MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES**

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 23 des statuts, disponibles au siège social.

Le droit de participer est ouvert à l'inscription de l'actionnaire trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. Un actionnaire peut se faire représenter par tout mandataire de son choix, voter par correspondance ou donner une procuration à la société sans indication de mandataire conformément à la loi.

## **6 – INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INCIDENCE EN PERIODE D’OFFRE PUBLIQUE**

Outre l’existence de titres pouvant donner accès au capital décrits dans le rapport de gestion §12 – 5, et des droits de vote double conférés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins 2 ans (article 23 – 5 des Statuts) tels que détaillés dans le Rapport de gestion, il est rappelé conformément à l’article L225-100-3 du Code de commerce que l’Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013 a conféré au Conseil d’Administration, par la 21<sup>ème</sup> résolution, la faculté d’émettre, en cas d’offre publique visant la société, en une ou plusieurs fois des bons de souscription d’action attribués gratuitement aux actionnaires de la société. Le détail de cette délégation est disponible sur le site de la société Rubrique informations financières.

Le présent rapport a été présenté aux administrateurs

Le Conseil d’Administration en a approuvé les termes.

Fait à Toulouse, le 11 février 2014

Le Président du Conseil d’Administration

Jean-Christophe MIFSUD